
Roumanie : corruption à l'Opéra national de Bucarest

Description

Le 29 décembre 2019, la Section des délits criminels assimilés aux délits de corruption (Direction nationale de lutte contre la corruption) a fait savoir que plusieurs anciens dirigeants de l'Opéra national de Bucarest, un des quatre opéras nationaux du pays, étaient poursuivis pour abus de pouvoir et implication dans 53 affaires de pots-de-vin. Ces actes de corruption auraient été commis en marge de l'attribution de marchés publics pour des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'opéra au cours de l'année 2006.

Les principaux prévenus sont Cătălin Alexandru Ionescu (ancien Directeur général), Cornel Iustina (ancienne directrice commerciale) et Visalom Teodor (ancien directeur technique), mais plusieurs membres de leur personnel sont également poursuivis pour complicité dans le cadre du même dossier judiciaire.

L'enquête a mis en évidence la mauvaise foi des intéressés qui n'ont ni consulté le conseil d'administration de l'opéra, ni ordonné la création de commissions d'évaluation des offres publiques avant la signature de marchés publics engageant l'opéra. La principale conséquence en est la surévaluation flagrante des prix des travaux de la part des entreprises bénéficiaires des contrats. Les prévenus ont fermé les yeux sur ces pratiques en échange du reversement de 10 à 20 % de la valeur des factures des contrats d'exécution des travaux réglées par l'institution.

L'Opéra national de Bucarest, qui a changé de direction et s'est porté partie civile dans cette affaire, chiffre son préjudice matériel à l'équivalent de près de 700 000 euros. C. Iustina aurait personnellement reçu de l'argent ainsi qu'un bateau à moteur Viper 203, pour un montant total de plus de 67 000 euros.

Le 20 janvier 2020, le tribunal de Bucarest a condamné pour corruption les trois anciens cadres de l'Opéra national de Bucarest à des peines d'emprisonnement avec incarcération immédiate, allant de 4 à 5 ans, auxquelles s'ajoutent la confiscation de sommes importantes. Les condamnés peuvent toutefois encore faire appel de la décision des juges.

Sources : Site de la Direction nationale de lutte contre la corruption, AGERPRES, Libertatea, Antena 3.

date créée

25/01/2020

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre